

CARLADÈS TOURISME
Massif Cantalien

carlades.fr

tourisme@carlades.fr

04 71 47 50 68

av. Mercier - 15800 Vic sur Cère



Comité de Direction

Espace Trail Massif Cantalien : Cécile
Lefebvre, Traces de Trail

Dossier LEADER Ambassadeurs de
territoire

Projets 2019 et orientations budgétaires

Questions diverses

MARDI 12
février 2019

18h00



Espace Trail Massif Cantalien

A l'origine, un projet STATION PLEINE NATURE PUY MARY / MURAT

- 2017 : Appel à projets REGION = Puy Mary devient Station Pleine Nature, HTT devient Territoire 4 saisons en association avec Carladès et St Flour
- 2018 : Hautes Terres doit passer à la réalisation pour ne pas perdre les subventions acquises pour ce projet devenu projet Massif Cantalien, et intégré dans les projets Territoire 4 saisons avec possible extension sur le Carladès
- Le Carladès a d'autres projets prioritaires, Hautes Terres intègre donc une 1^{ère} extension de l'Espace sur St Jacques des Blats limitrophe

2019 : le Carladès doit avancer sur sa partie :

réunion du service CD15, ComCom, Trace de Trail et asso de trail Carladès

OBJECTIF 1

Finalisation des
1^{er} tracés
St Jacques / Thiézac

OBJECTIF 2

Extension sur
quelques tracés
« clés » à voir en CC
(groupe rando)



Espace Trail Massif Cantalien

Cécile Lefebvre
Traces de Trail





Question diverse : Taxe de séjour

Présentation au dernier Comité de Direction (cf documents envoyés) :

- comparatif sur les 3 dernières années,
- Réforme 2019 : nouveaux tarifs, calcul pour les NC, nouvelles règles Air Bnb,
- Tarifs 2019

Réforme 2019 :

- Les opérateurs numériques peuvent collecter la taxe de séjour (au réel) depuis 2015 mais ils ne sont pas nombreux à avoir mis en œuvre la collecte (Airbnb 07/2018).
- Les dispositions applicables aux opérateurs numériques ont fait l'objet de corrections fréquentes et la Loi de finances rectificative pour 2017 (la réforme de 2019) a introduit une obligation de collecte à compte du 1er janvier 2019 pour les opérateurs numériques à **condition qu'ils soient intermédiaires de paiement** pour le compte de loueurs non professionnels. Pour les autres opérateurs numériques la collecte reste une possibilité.
- Il y a d'un côté les dispositions législatives et réglementaires qui doivent s'appliquer et de l'autre l'application qui en est faite par les opérateurs numériques, **et force et de constater que, au 1er janvier 2019, personne ne sait exactement qui fait quoi en matière de collecte et la seule chose dont nous sommes certains c'est qu'il existe une hétérogénéité des pratiques des opérateurs numériques** qui rendent l'action des collectivités locale et des offices de tourisme plus complexe que jamais et les recettes de taxe de séjour plus incertaines que jamais également!



Réforme Taxe de séjour 2019

- AirBnB

Sur notre territoire, Airbnb collecte la TDS depuis le 1er juillet 2018 sur tous les séjours réservés à partir cette date (En revanche, les séjours prévus à partir du 01/07/2018 mais réservés à une date antérieure n'étaient pas concernés)

Collecte de la TDS

- Collecte la TDS sur tous les séjours réservés depuis le 01/07/2018
- Le tarif appliqué pour la TDS est celui correspondant aux meublés non classés (soit 0,70 €)
- Collecte de la TDS pour tous les participants (c-a-d exonérés compris)
- Différentiel à collecter par les propriétaires de meublés classés ou labélisés

Reversement de TDS

Le 21 janvier 2018, le TP a constaté le reversement de la TDS collectée sur la période 2018 par Airbnb (versement global / communes sans justificatifs)

- Reversement par les autres plateformes (Abritel HomeAway, Booking, ...)

A ce jour aucun reversement



Tarifs Taxe de séjour 2019

Montants TS déclarés pour 2018
comparatif 2017

OTI DU CARLADES

Au 31/12/2018	Année 2017		Année 2018	
	Montant	%	Montant	%
Hôtels	43 223,40 €	36,5%	37 897,30 €	31,3%
Villages vacances	25 561,20 €	21,6%	31 830,40 €	26,3%
Meublés	31 357,20 €	26,5%	31 481,70 €	26,0%
Chambres d'hôtes	3 930,00 €	3,3%	3 341,35 €	2,8%
Campings	11 688,00 €	9,9%	13 701,70 €	11,3%
Gîtes d'étape et de séjour	2 564,80 €	2,2%	2 859,80 €	2,4%
	118 324,60 €	100,0%	121 112,25 €	100,0%

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019

(par Délibération du Conseil Communautaire de Cère et Goul en Carladès du 11/09/2018
conformément à la grille Occitan et aux nouvelles tranches tarifaires nationales)

LES TARIFS S'ENTENDENT PAR NUITEE ET PAR PERSONNE

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIF 2019
Palaces	2,50
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,20
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20
Taxe due = nombre de personnes assujetti X le tarif de taxe de séjour X nombre de nuitée(s) du séjour <i>exemple</i> : une famille de 2 adultes + 2 enfants pour 1 semaine en meublé 2* = 2 personnes assujetties (les enfants sont exonérés) X 0,80 € pour un meublé 2* X 7 nuits = 11,20 €	

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau précédent, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif palace adopté par la collectivité puis 2,30€ maximum (plafond des hôtels 4* en 2019). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Taxe due = nombre de personnes assujetti X le tarif de taxe de séjour X nombre de nuitée(s) du séjour
exemple : une famille de 2 adultes + 2 enfants pour un séjour d'une semaine en meublé non classé à 700€/semaine
= 700 € / 7 nuits = 100 € par nuit
La nuitée est ramenée au coût pour toute personne présente, que ces personnes soient assujetties ou exonérées
= 100 € / 4 personnes = 25 € par nuit par personne
= Taxe de 5% sur le tarif nuit par personne = 25€ X 5% = 1,25 €
La limite du tarif est de 2,30 € (correspond au plafond national 2019 des hôtels 4*)
Taxe due = 1,25€ * 2 personnes assujetties (les enfants sont exonérés) X 7 nuits = 17,50 € pour ce séjour

Attention, seuls sont exonérés du règlement de la taxe de séjour : les mineurs (moins de 18 ans), les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la métropole, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.



Dossier LEADER – Ambassadeurs

Dossier de demande d'aide financière LEADER sur les fonds complémentaires : audition 4 avril

	Montant € HT
Béatrice BONAL, animation de projet = 250 heures coût emploi + frais de structure (15%)	5 562,37 €
Formation des ambassadeurs = connaissance des particularités paysagères et géologiques du Carladès, réalisation de support de connaissance = 6 journées Devis Frédéric Lecuyer 3600,00 €HT Devis Pascal Bernasconi 5640,00 €HT	3 600,00 €
Formation des ambassadeurs = connaissance et transmission du patrimoine local, animation d'un groupe de projet = 4 journées Devis Carladès Abans 2000,00 €HT Devis IEO du Cantal 2400,00 €HT	2 000,00 €
Interviews des ambassadeurs (10) = portraits + coup de cœur = rédactionnels Devis Catherine Levesque 1900 €HT seul / 2600 €HT sur site + 660 €TTC frais Devis RedCow 3280,00 €HT	3 260,00 €
Portrait vidéo des ambassadeurs et coups de cœur sur la destination Devis Leomedias 7620,00 €HT Devis Les Nouveaux Films 8413,00 €HT	7 620,00 €
supports : livret portraits & animations ambassadeurs + flyer rallye des clochers (3000ex et 1000ex) Devis Osmose 1062,50 €HT Devis La Huppe 1420,00 €HT	1 062,50 €
Sous-total	23 104,87 €



Dossier LEADER – Ambassadeurs

PLAN DE FINANCEMENT	Montant € HT
Dépenses prévisionnelles	23 104,87 €
Montant de l'aide LEADER sollicitée (80%)	18 483,89 €
Autofinancement OT Carladès	4 620,98 €

+ TVA à payer ~ 635 € sur interview, impression flyer (les autres non assujettis)

RAPPEL :

Dossier LEADER animation numérique de territoire

Fonctionnement interne OT – benchmark, salons pro, formation des prestataires...

Financement sur 3 ans, dossier et audition chaque année, aide dégressive :

Dossier 2016 présenté —————> financement obtenu **32 000 € = versé en 2019**

Dossier 2017 présenté —————> financement attendu 28 800 €

Dossier 2018 présenté —————> financement attendu 25 920 €



Projets 2019

Accueil – animation - ambassadeurs

- 1 ou 2 tablettes pour l'appli d'accueil dans l'espace wifi – autonome
- Logiciel stat accueil (plus pris en charge par la Région) 500 €TTC/an
- Micro - ampli visites guidées et balades contées
- Visites audioguidées (Vic, Niervèze, Raulhac)
- Interviews – portraits d'ambassadeurs = articles blog *(3 780 €TTC LEADER + 1680 €)*
- Vagabondage volcanique = financement PNR animation 100% création 80%
- Formation patrimoine, géologie, nature des ambassadeurs pour la valorisation d'autres sites en Carladès *(5 600 €TTC LEADER)*
- Flyer portraits & animations des ambassadeurs + Flyer Rallye des clochers
(1 120 €TTC LEADER)

Développement

- Territoire 4 saisons / Massif Cantalien = étude mobilité, site web outdoor
- Nouvelle convention SAEM + préparation de l'harmonisation des partenariats
- Prise en charge d'une partie du marché public du dossier numérique non prise en charge par les subventions : about 3817 € + **convention Kalkin 11 000 €**
- Flux Vision Orange / Conseil Départemental ? 1000 à 2000 € (sous réserve)



Projets 2019

Communication & numérique

Prévu en 2018 – report sur 2019 :

- Référencement du nouveau site web = 3000 € env.
- Vidéo de la destination (*7 620 € TTC LEADER*)

Autres projets 2019 :

- Fascicule de l'expo Volcan du Cantal / F. Lecuyer = 500 € de cession de droit
- Création & impression (3000 ex) = 1300 €
- Finalisation appli jeu Pas de Cère & tables d'orientation virtuelles
- Ecobalades / ENS 3000 € (sous réserve négociation)
- Rédactionnel blog externalisé 2280 €
- Traductions d'articles GB 1800 €
- Wifi public via PobRun (problème clients Orange sur Noodo) – bornes wifi 550 €

Divers

- Onduleur / clim baie de brassage (protection bornes, écrans tactiles) : 900€
- Spots LED – test concluant sur les 4 premiers, 6 780€ pour l'ensemble 20 spots
- Bâtiment : gel récurrent, coupures électriques



Autres questions diverses

Horaires OT 2019

Toute l'année :

- Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- + Ouvert dimanches de 9h30 à 13h30 = du 14 avril au 4 mai
- + Ouvert les fériés 08 et 30 mai et le dimanche 09 juin
- + Ouvert dimanches de 9h30 à 13h30 = du 23 juin au 07 juillet
- + Ouvert dimanches de 9h30 à 13h30 = du 24 août au 01 septembre

Du 08 juillet au 23 août

- Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- Ouvert dimanches et fériés de 09h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h

Gestion Régie de recettes

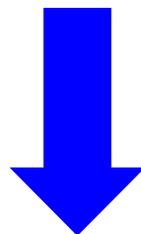
Modification de la délib de création de la régie : fonds de caisse à 200 € et montant d'avance à 2000 € (déplacement, frais salons, fournitures et entretien, réception, remboursement des animations suite à annulation)

RGPD règlement européen dit « RGPD » en vigueur le 25/05/2018

- nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel, application obligatoire, registre
- obligation légale = nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)



Prochain Comité de Direction



13 mars 2019

15h – 17h

Ordre du jour = Budget

